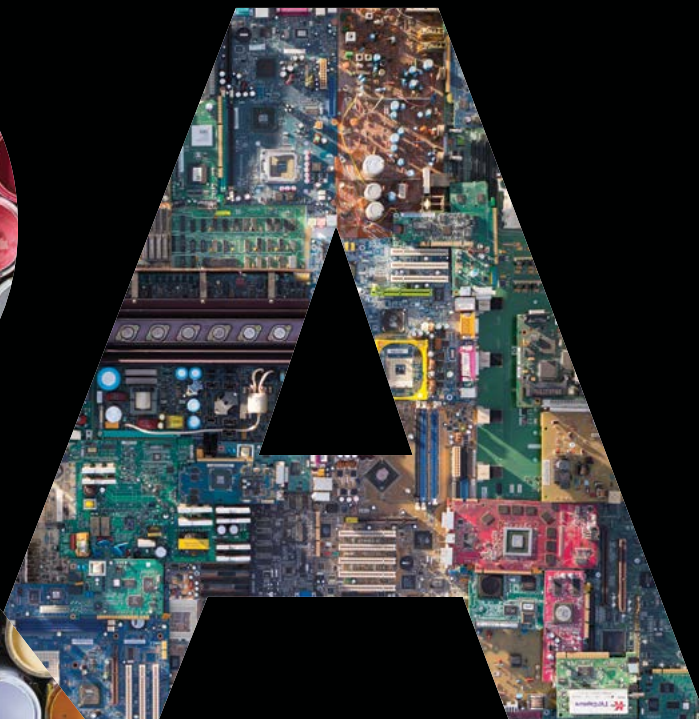




OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

PLAN
D'ACTIVITÉS | 2019



VISION : Une économie circulaire
aujourd’hui pour un
avenir sans déchets.



MISSION : Renforcer la responsabilité des producteurs et
préconiser une économie circulaire afin de
stimuler l’innovation et protéger l’environnement.



Table des matières

01

INTRODUCTION 04

02

APERÇU DE L’OFFICE 05
Rôle et mandat 05
Structure organisationnelle 06
Relations avec le
gouvernement de l’Ontario 06
Services en français 06

03

PRIORITÉS STRATÉGIQUES,
2019–2021 08
Hypothèses de base 08
Priorités stratégiques
Transition des programmes
de réacheminement
des déchets 12
Gestion responsable
des données 13
Autorité de confiance 14
Responsabilité 15
Viabilité organisationnelle 16

04

PLAN FINANCIER 18
Hypothèses de base 18
Ressources humaines 18
Revenus et dépenses 20
Marge de crédit 23
Fonds de réserve 23
Risque 23

05

MESURES DE
RENDEMENT 24
Priorités stratégiques
Transition des programmes
de réacheminement
des déchets 24
Gestion responsable
des données 25
Autorité de confiance 25
Responsabilité 26
Viabilité
organisationnelle 26



INTRODUCTION

L'Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'Office) doit publier chaque année un plan d'activités pour les trois exercices à venir. Le plan décrit différentes initiatives coordonnées. Il détaille notamment les activités particulières et les besoins en ressources pour atteindre ses objectifs stratégiques dans son cadre législatif¹.

Le plan d'activités de l'Office est essentiel à la transparence et à la responsabilité publique. Il fournit à la collectivité réglementée de l'Office et au grand public de l'information sur ses priorités stratégiques à court et à moyen terme et les activités prévues pour remplir son mandat.

Le plan d'activités 2019-2021 est le troisième que publie l'Office depuis sa création à la fin de 2016. Il se fonde sur le rendement de l'Office à ce jour en 2018, les directives ministérielles reçues en 2017 et 2018, les hypothèses de base révisées liées à la fin du programme et le nombre

estimatif d'inscrits au Registre de l'Office en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* après l'abolition du programme.²

La plupart des activités prévues de l'Office décrites dans le présent plan découlent de décisions du gouvernement. Les activités projetées et les besoins en ressources reflètent les meilleurs renseignements disponibles et peuvent être modifiés au fur et à mesure que l'Office reçoit d'autres directives.

L'Office publie également un rapport annuel au plus tard le 1^{er} juin de chaque année. Il évalue dans quelle mesure l'Office a réussi à atteindre les objectifs et les cibles de rendement établis dans le plan d'activités de l'exercice précédent. Le rapport annuel contient également les états financiers vérifiés de l'Office pour l'exercice précédent.

¹ Les exigences précises relatives au plan d'activités de l'Office sont définies à l'article 33 de la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire ainsi qu'à l'article 9 et à l'annexe D de l'Accord de fonctionnement avec le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, accessible sur le site Web de l'Office, de même que le présent plan d'activités, les plans précédents et les rapports annuels.

² Le 29 juin 2018, le Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique a été restructuré et s'appelle maintenant le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. Tout au long du présent document, le terme « Ministre » désigne le Ministre tel qu'il est défini dans la *Loi favorisant un Ontario sans déchets, 2016*.

APERÇU DE L'OFFICE

Rôle et mandat

L'Office a été créé en novembre 2016 par le gouvernement de l'Ontario et a reçu le mandat de jouer un rôle clé dans l'avancement d'une économie circulaire dans la province en :

- Exerçant les fonctions et les pouvoirs conférés à l'Office en vertu de la [Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire](#) (LRREC), de la [Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets](#) (LTRD) ou de toute autre loi;
- Fournissant de l'information aux personnes qui participent aux activités de récupération des ressources et de réduction des déchets en Ontario et au grand public sur le travail de l'Office pour faire progresser une économie circulaire et faire respecter les exigences en matière de responsabilité des producteurs.

Les fonctions et pouvoirs conférés à l'Office comprennent :

- La supervision des organismes de financement de l'industrie (OFI) et des organismes de gérance de l'industrie (OGI) ainsi que les programmes de réacheminement des déchets qu'ils exploitent conformément à la LTRD, y compris le respect par les organismes de leurs plans de programme approuvés et le respect par les intendants des règles pour les intendants établies par les OFI;
- L'approbation des plans de liquidation élaborés par les OFI conformément aux directives du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le ministre) et la supervision de la mise en œuvre des plans approuvés;
- L'élaboration et la tenue d'un Registre en ligne pour consigner les renseignements déclarés par les parties tenues de s'inscrire auprès de l'Office;
- La surveillance de la conformité des parties concernées aux responsabilités énoncées dans les règlements pris en vertu de la LRREC.

La LRREC et la LTRD décrivent le cadre législatif

régissant les responsabilités, les pouvoirs et les fonctions de l'Office :

- La LTRD établit la responsabilité de surveillance de l'Office pour le fonctionnement des programmes actuels de réacheminement des déchets et leur liquidation ordonnée ainsi que les organismes de financement de l'industrie responsables de leur gestion.
- La LRREC établit la responsabilité de l'Office pour l'élaboration et la tenue d'un Registre et l'application des exigences de conformité pour les fabricants de produits et d'emballages qui entraînent des déchets, et pour les autres intervenants du réacheminement des déchets, y compris les récupérateurs, les transporteurs, les transformateurs et les autres fournisseurs de services. Dans le cadre de la LRREC, les fabricants sont tenus individuellement responsables des matières actuellement gérées en vertu de la LTRD, ainsi que des nouvelles matières désignées par le gouvernement de l'Ontario.

Les principales activités de l'Office sont les suivantes :

- La supervision du fonctionnement continu des programmes actuels de réacheminement des déchets par :
 - Les organismes de financement de l'industrie :
 - Intendance Ontario pour le Programme des boîtes bleues et le Programme des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS);
 - Ontario Electronic Stewardship (OES) pour le Programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE);
 - Les organismes de gérance de l'industrie :
 - Product Care Association (PCA) pour les peintures et les revêtements, les solvants, les engrais et les pesticides;
 - Automotive Materials Stewardship (AMS) pour

02 | APERÇU DE L'OFFICE

les filtres à huile, les contenants d'huile et l'antigel;

- SodaStream pour ses contenants de dioxyde de carbone sous pression;

- L'approbation des plans de liquidation élaborés par les OFI conformément aux directives du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et la supervision de la mise en œuvre des plans approuvés;
- La supervision de la liquidation des organismes de financement de l'industrie après la fin de leur programme, y compris l'abolition de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario en 2019 après celle du Programme des pneus usagés le 31 décembre 2018;
- L'élaboration et la tenue d'un Registre pour consigner l'information des parties réglementées, surveiller le rendement et rendre compte des efforts déployés par l'Ontario pour faire progresser l'économie circulaire;
- Le fonctionnement du Registre du Règlement sur les pneus;
- La supervision du rendement des producteurs par rapport aux exigences énoncées dans les règlements de la LRREC en menant des activités de conformité et d'application de la loi.

Structure organisationnelle

L'Office est une société sans but lucratif n'appartenant pas à l'État régie par un conseil d'administration aux compétences diverses.

Le conseil est responsable de la gouvernance générale des affaires de l'Office et doit rendre compte de l'atteinte des objectifs liés à son mandat en vertu des lois et de [l'Accord de fonctionnement entre l'Office et le ministre de l'Environnement, de la Conservation de la nature et des Parcs](#).

Le ministre nomme cinq membres au conseil d'administration et celui-ci, six autres afin d'atteindre 11 membres. Le conseil nomme un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Le conseil nomme un chef de la direction et un registraire et leur délègue la responsabilité de la gestion des activités de l'Office.

L'Office et les membres de son conseil, ses dirigeants, employés et représentants ne sont pas des mandataires de la Couronne.

Des renseignements supplémentaires sur le conseil

d'administration, y compris les biographies et les comités, se trouvent sur le site Web de l'Office.

Relations avec le gouvernement de l'Ontario

Le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs est chargé de superviser l'Office et d'en déposer le rapport annuel à l'Assemblée législative.

Les rôles et responsabilités du ministre et de l'Office sont énoncés dans un accord de fonctionnement, accessible sur le site Web de l'Office.

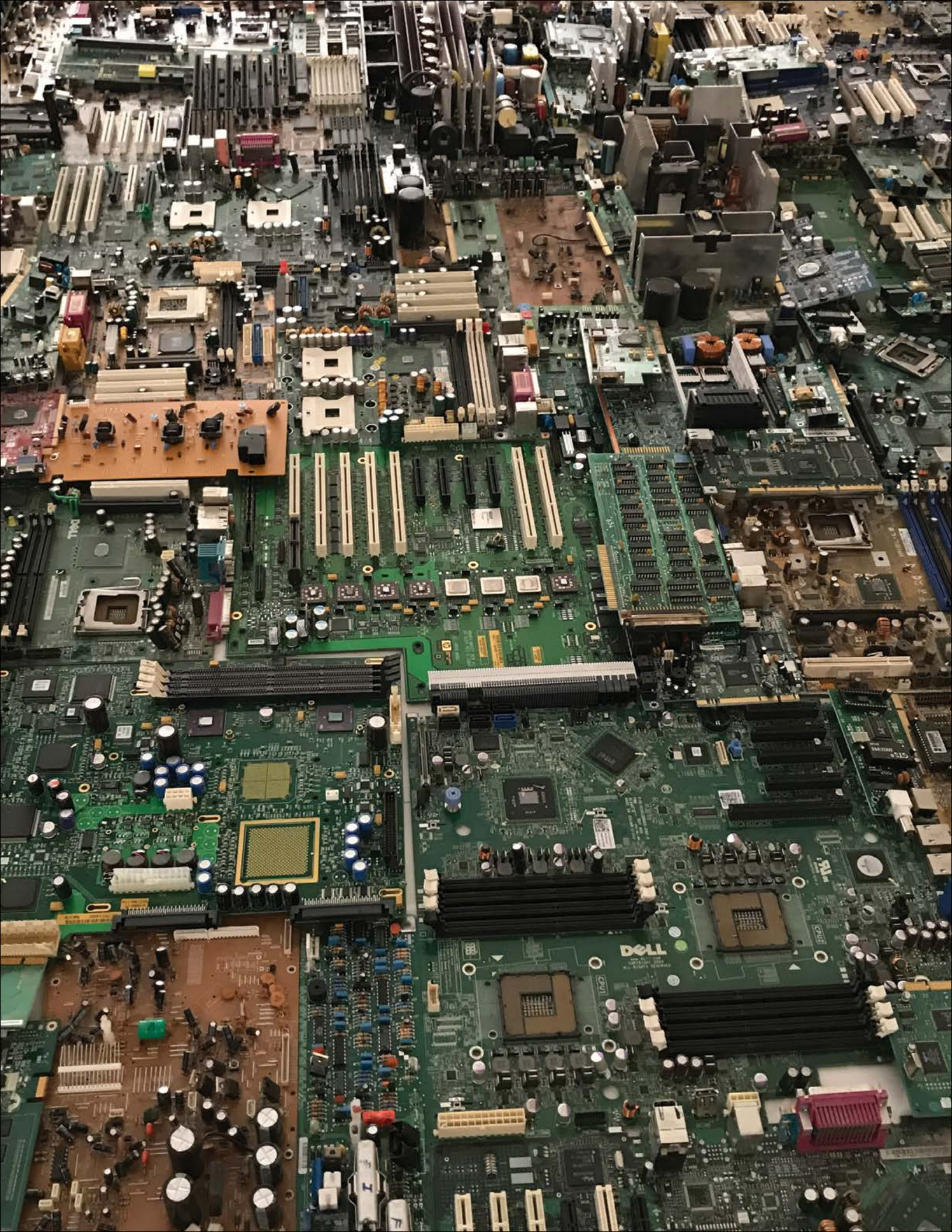
Le conseil rend compte au ministre du rendement de l'Office.

Services en français

La LRREC exige que l'Office élabore un [plan pour fournir des services en français](#), et l'accord de fonctionnement exige que l'Office prévoie les moyens par lesquels il fournira des services en français qui seront décrits dans le plan d'activités.

L'Office a élaboré et publié son plan de services en français sur son site Web et utilisera une combinaison de services de traduction vers le français de tiers et d'employés bilingues pour réaliser le plan.

L'Office examine son plan de services en français chaque année et le révisé au besoin.

An aerial photograph showing a dense pile of electronic waste, including various computer motherboards, RAM modules, and other components, illustrating the scale of the waste management challenge.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES, 2019-2021

Priorités stratégiques

Les cinq priorités stratégiques de l'Office pour la période 2019-2021, qui lui permettront de s'acquitter efficacement de son mandat, sont les suivantes :

1. Transition des programmes de réacheminement des déchets
2. Gestion responsable des données
3. Autorité de confiance
4. Responsabilité
5. Viabilité organisationnelle

Hypothèses de base

Le plan d'activités de 2019 de l'Office couvre une période de trois ans allant de 2019 à 2021.

Le plan est fondé sur les directives reçues du ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (le ministre) en 2017 et 2018 et, par conséquent, sur un certain nombre d'hypothèses au sujet d'éventuelles initiatives réglementaires à venir du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs qui auraient une incidence sur les activités de l'Office. Ces hypothèses sont des estimations et ne

servent qu'aux fins de planification de l'Office. Elles ne visent pas à présumer de décisions qui n'ont pas encore été prises ou communiquées par le gouvernement de l'Ontario.

Tout au long de la mise en œuvre du présent plan, l'Office consultera le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs afin de mettre à jour les hypothèses et de modifier les activités au besoin.

Les hypothèses de base portent sur :

- L'échéancier de l'abolition du programme de réacheminement des déchets;
- L'échéancier des initiatives décrit dans la [Stratégie pour un Ontario sans déchets](#), publiée en février 2017;
- L'échéancier la désignation d'autres documents dans le cadre de la LRREC;
- Le nombre de parties visées associées aux initiatives et aux désignations.

Depuis la publication du plan d'activités de 2018, un certain nombre de faits nouveaux se sont produits dans l'environnement opérationnel de l'Office qui nécessitent des ajustements aux hypothèses de base du plan d'activités de 2019, notamment :

Mise à jour sur les hypothèses du plan d’activité de 2018

Hypothèses du plan d’activités de 2018	État
Entrée en vigueur du Règlement sur les pneus et début de l’inscription des parties visées auprès de l’Office en 2018.	Le Règlement sur les pneus est entré en vigueur le 1er juillet 2018. Les producteurs doivent s’inscrire au plus tard le 31 août 2018. Les fournisseurs de services doivent s’inscrire au plus tard le 31 octobre 2018.
Entrée en vigueur des règlements de la LRREC pour deux autres programmes de réacheminement des déchets et début de l’inscription des parties visées auprès de l’Office en 2018 et 2019.	Aucun autre règlement n’a été pris pour les programmes de réacheminement des déchets. Les directives du ministre pour la liquidation du Programme des déchets d’équipements électriques et électroniques et du Programme des déchets municipaux dangereux ou spéciaux ont été émises en 2018 et entraîneront la fin des deux programmes en 2020.
Achèvement du Cadre stratégique pour les déchets alimentaires et organiques, entrée en vigueur de la réglementation et début de l’inscription des parties assujetties auprès de l’Office en 2019-2020.	Le Cadre a été publié en 2018 aux fins de consultation. La réglementation connexe et l’inscription ne font pas l’objet d’hypothèses pour la période visée par le présent plan.
Début de l’examen des règlements sur les 3R et de l’inscription des parties visées auprès de l’Office en 2020.	La réglementation connexe et l’inscription ne font pas l’objet d’hypothèses pour la période visée par le présent plan.
Entrée en vigueur des règlements de la LRREC pour les nouveaux matériaux et début de l’inscription des parties visées auprès de l’Office en 2020.	La réglementation connexe et l’inscription ne font pas l’objet d’hypothèses pour la période visée par le présent plan.

Le Programme des pneus usagés administré par la Société de gestion des pneus usagés de l’Ontario cessera ses activités le 31 décembre 2018. L’inscription des parties visées en vertu du Règlement sur les pneus a commencé en juillet 2018.

En 2019, l’Office appliquera les exigences de responsabilité individuelle des producteurs pour les pneus en vertu du Règlement de l’Ontario 225/18 (Règlement sur les pneus). L’Office surveillera également, conformément à la directive du ministre, la dissolution de l’organisme de financement de l’industrie Société de gestion des pneus usagés de l’Ontario à la suite de la fin du Programme des pneus usagés le 31 décembre 2018.³

On a demandé à l’Office d’examiner et, s’il y a lieu, d’approuver et, par la suite, de superviser la mise en

œuvre du plan de liquidation du Programme de gestion des déchets d’équipements électriques et électroniques (DEEE) administré par l’Ontario Electronic Stewardship (OES). Cette directive a été fournie dans la lettre de liquidation du ministre à l’OES du 8 février 2018.

On a demandé à l’Office d’examiner et, s’il y a lieu, d’approuver et, par la suite, de superviser la mise en œuvre du plan de liquidation du Programme des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) administré par Intendance Ontario. Cette directive a été fournie dans la lettre de liquidation du ministre à Intendance Ontario du 12 avril 2018.

L’inscription des producteurs et des fournisseurs de services d’équipements électriques et électroniques et de matières dangereuses ou spéciales devrait avoir lieu en 2020.⁴

En avril 2018, le ministre a publié un projet de cadre stratégique pour les déchets alimentaires et organiques aux fins de consultation publique. Afin d’accorder du temps pour la consultation sur le Cadre et, par la suite, sur tout règlement connexe, l’Office a supposé, aux fins de planification, qu’il n’y aurait pas d’inscription des parties visées associées au Cadre pour les déchets alimentaires et organiques pendant la période visée par le présent Plan.

L’Office a également supposé, aux fins de planification, qu’aucune activité ne se déroulera pendant la période de trois ans que couvre le présent plan relativement au processus de modification du plan du Programme des boîtes bleues lancé à la fin de 2017 comme première étape de la transition du programme à la responsabilité individuelle des producteurs. De plus, le plan suppose aussi que les directives de liquidation du Programme des boîtes bleues et d’Intendance Ontario ne seront pas reçues

pendant la période de trois ans couverte par le présent plan.

De même, l’Office a également supposé, aux fins de planification, qu’aucune inscription des parties visées découlant de la réglementation désignant des documents supplémentaires en vertu de la LRREC ne sera effectuée pendant la période visée par le présent plan.

L’Office a également supposé, aux fins de planification, qu’aucune inscription des parties visées découlant d’un examen des exigences de gestion des déchets pour les secteurs industriel, commercial et institutionnel de l’Ontario ne sera effectuée au cours de la période visée par le présent plan.

Le tableau suivant présente les hypothèses sur l’échéancier et le nombre d’inscrits utilisées pour le plan d’activités de 2019, qui couvre une période de trois ans, jusqu’en 2021. Ces hypothèses sous-tendent le plan des ressources humaines, le budget et les prévisions financières de l’Office.

Hypothèses de base pour le plan d’activités de 2019-2021

Initiatives	Délai présumé pour l’inscription des parties visées	Nombre présumé de parties visées
Règlements de la LRREC pour les équipements électriques et électroniques	2 020	3 000
Règlements de la LRREC pour les matières dangereuses ou spéciales	2 020	16 000
Nombre total présumé d’inscrits pour les équipements électriques et électroniques et les déchets municipaux dangereux ou spéciaux en 2020		19 000
Nombre total d’inscrits pour les pneus d’ici 2019		6 300
Nombre total d’inscrits d’ici 2021		25 300

Toutes les hypothèses présentées dans les paragraphes et le tableau ci-dessus sont sujettes à des décisions futures du gouvernement de l’Ontario. Si elles sous-estiment ou

surestiment l’échéancier ou la portée des initiatives, les activités, jalons et prévisions suivants seront ajustés au besoin.

³La liquidation du Programme des pneus usagés et de la Société de gestion des pneus usagés de l’Ontario est décrite dans le plan de liquidation du Programme des pneus usagés approuvé par l’Office en avril 2018. Le plan est accessible sur le site Web de l’Office.

⁴!Dans une lettre datée du 8 février 2018, le ministre de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique a demandé à l’Ontario Electronic Stewardship de soumettre un plan de liquidation du Programme d’équipements électriques et électroniques des déchets à l’approbation de l’Office d’ici le 31 décembre 2018. Le ministre a également ordonné la fin des activités du programme d’ici le 30 juin 2020. De plus, le ministre de l’Environnement et de l’Action en matière de changement climatique a demandé à Intendance Ontario de soumettre un plan de liquidation du Programme des déchets municipaux dangereux ou spéciaux à l’approbation de l’Office d’ici le 30 juin 2019. Le ministre a également ordonné la fin des activités du programme d’ici le 31 décembre 2020. Les deux lettres sont accessibles sur le site Web de l’Office.



Première priorité stratégique : Transition des programmes de réacheminement des déchets

Objectifs

Pour appuyer les programmes actuels, l'Office :

- Supervisera l'OFI Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario pendant la dissolution de cette dernière;
- Continuera de superviser les programmes de DEEE, de DMDS et de boîtes bleues ainsi que leurs OFI avant la liquidation;
- Continuera de superviser les quatre plans de gérance industrielle jusqu'à la fin du programme de DMDS;
- Mènera des consultations sur les plans de liquidation présentés par l'OES pour les DEEE et par Intendance Ontario pour les DMDS, les évaluera et, au besoin, les approuvera, selon les directives du ministre;
- Surveillera la mise en œuvre des plans de liquidation approuvés pour assurer :
 - La liquidation efficace du programme et, le cas échéant, de l'organisme de financement de l'industrie dans les délais fixés par le ministre;
 - La prestation de services continus et fiables pour les résidents pendant la période de liquidation.

Activités et jalons

Surveillance continue en vertu de la LTRD

- 2019-2021
 - Supervision des programmes de réacheminement des déchets, notamment :
 - La conformité à la LTRD et à ses règlements
 - Le respect des plans de programme approuvés
 - Le rendement par rapport aux cibles
 - La réalisation des rapports annuels
 - Supervision des plans de gérance industrielle conformément aux accords qui les régissent, notamment :

- La conformité à la LTRD et à ses règlements
- Le respect des plans de gérance approuvés
- Le rendement par rapport aux cibles
- La réalisation des rapports annuels
- Examen des budgets des OFI et de leurs processus d'établissement des honoraires des intendants conformément aux méthodes approuvées
- À l'appui du plan du Programme des boîtes bleues :
 - Administration du Datappel municipal, y compris la formation, la vérification des données et l'audits
 - Administration du Fonds d'amélioration continue
 - Administration du programme de publicités en nature des Médias d'information Canada

Liquidation dans le cadre de la LTRD

- 2019
 - Supervision de la dissolution du SGPUO, tel qu'il est indiqué dans le plan de liquidation du Programme des pneus usagés approuvé par l'Office en avril 2018
 - Évaluation et, s'il y a lieu, approbation du plan de liquidation du Programme de déchets d'équipements électriques et électroniques de l'OES
 - Évaluation et, s'il y a lieu, approbation du plan de liquidation du Programme des déchets municipaux dangereux ou spéciaux d'Intendance Ontario
 - En cas d'approbation, supervision de la mise en œuvre des plans de liquidation des programmes de DEEE et de DMDS selon les échéanciers établis par le ministre
- 2020-2021
 - En cas d'approbation, supervision de la mise en œuvre des plans de liquidation des programmes de DEEE et de DMDS, y compris de l'OES, selon les échéanciers établis par le ministre



Deuxième priorité stratégique : Gestion responsable des données

Objectifs

Afin d'assurer la gestion responsable des données conservées dans le Registre, l'Office :

- Évaluera et surveillera l'exactitude des données soumises par les parties visées
- Assurera la sécurité des systèmes de données pour protéger les renseignements confidentiels, y compris les renseignements personnels et commercialement sensibles
- Rendra accessibles au public des renseignements qui ne sont pas confidentiels afin de permettre aux entreprises et aux résidents d'évaluer les progrès de l'Ontario vers une économie circulaire et d'y contribuer
- Analysera les données hébergées dans le Registre pour appuyer l'élaboration des politiques du gouvernement
- Utilisera les données conservées dans le Registre pour éclairer une stratégie de conformité fondée sur les risques afin de tenir les producteurs visés responsables

Politique sur la conservation des documents et aux principes énoncés à l'annexe B de l'accord de fonctionnement

Activités et jalons dans le cadre de la LRREC

- 2019
 - Amélioration du Registre pour appuyer l'inscription des parties visées par un règlement de la LRREC sur les équipements électriques et électroniques
- 2020
 - Amélioration du Registre pour appuyer l'inscription des parties visées par un règlement de la LRREC sur les matières dangereuses ou spéciales
 - Soutien à l'inscription des parties visées par un règlement sur les équipements électriques et électroniques
 - Soutien à l'inscription des parties visées par un règlement sur les matières dangereuses ou spéciales
- 2021
 - Conception et déploiement de capacités d'analyse des données et de renseignements opérationnels afin d'appuyer la production de rapports publics et de déterminer les priorités en matière de conformité et d'application de la loi conformément à l'approche de conformité axée sur les risques de l'Office

Activités et jalons dans le cadre de la LRREC et de la LTRD

- 2019
 - Gestion des données du Registre conformément au Code d'accès et de protection des renseignements personnels de l'Office, à la



Troisième priorité stratégique : Autorité de confiance

Objectifs

Pour assurer la conformité et l'application de la loi d'une manière consciencieuse qui permet aux parties visées de respecter leurs obligations de façon efficace, l'Office :

- Responsabilisation des OFI à l'égard des exigences de leur programme de réacheminement des déchets, des OGI, à l'égard des exigences de leur plan de gérance de l'industrie et des gérants, à l'égard de leurs obligations en vertu des règles des OFI
- Communiquera de façon claire et instructive avec qui est tenu de s'inscrire et de se conformer aux règlements de la LRREC
- Fera la promotion de règles équitables pour les parties visées par la LRREC en prenant des mesures efficaces de conformité et d'application de la loi

Activités et jalons dans le cadre de la LRREC et de la LTRD

- 2019-2021
 - Poursuite de la mise en œuvre du cadre de conformité axé sur les risques de l'Office en intégrant des mesures progressives (en commençant par les communications) pour encourager la conformité volontaire

Activités et jalons dans le cadre de la LRREC

- 2019
 - Soutien à la conformité des parties visées par le Règlement sur les pneus par le déploiement de stratégies efficaces de conformité
- 2020
 - Déploiement d'une stratégie de communication afin de sensibiliser les inscrits visés par un règlement sur les équipements électriques et électroniques aux exigences réglementaires
 - Déploiement d'une stratégie de communication afin de sensibiliser les inscrits visés par un règlement sur les matières dangereuses ou spéciales aux exigences réglementaires
 - Soutien à l'inscription des parties visées par un règlement sur les équipements électriques et électroniques ou sur les matières dangereuses ou spéciales et réalisation d'activités de conformité
 - Vérification que les agents de conformité du Registre sont formés et appuyés pour répondre efficacement aux demandes des inscrits, fournir un excellent service à la clientèle et entreprendre des activités de conformité efficaces

Quatrième priorité stratégique : Responsabilité	
Objectifs Pour être responsable, l'Office : • Se conformera aux exigences en matière de rapports et de publication de la LRREC, de la LTRD et de l'accord de fonctionnement • Se conformera au protocole d'échange de renseignements de l'accord de fonctionnement • Mobilisera et consultera les intervenants de façon générale et ouverte au sujet de l'élaboration des politiques de l'Office et de ses activités prévues, le cas échéant • Établira une culture de dialogue ouvert, de collaboration et d'échange responsable Activités et jalons dans le cadre de la LRREC et de la LTRD • 2019-2021 ○ Communication au ministre des renseignements énoncés dans le protocole d'échange de renseignements à l'annexe A de l'accord de fonctionnement, au besoin ○ Publication de tous les documents qui doivent se trouver dans le Registre en vertu de la LRREC, de la LTRD et de l'accord de fonctionnement ○ Élaboration et mise à jour de toutes les politiques et procédures qui doivent l'être selon l'accord de fonctionnement ○ Communication de renseignements sur le conseil et les comités de l'Office sur le site Web de l'Office ○ Communication de renseignements opportuns aux personnes participant à des activités liées à la récupération des ressources ou à la réduction des déchets en Ontario et au public au sujet des lois et des règlements ○ Poursuite de la prestation de communications clés en français conformément au plan de services en français de l'Office ○ Réalisation de consultations avec les intervenants	au sujet de toute modification de la politique générale d'établissement des frais de l'Office et des droits annuels ou autres frais ○ Établissement et maintien de groupes d'intervenants afin d'offrir une tribune permettant un dialogue ouvert, le partage d'information et des approches efficaces en matière de conformité et d'application de la réglementation qui réduisent au minimum le fardeau des inscrits ○ Poursuite de la communication de renseignements sur les objectifs et les activités de l'Office en vertu de la LTRD et de la LRREC par l'entremise du site Web de l'Office et d'autres méthodes de communication • 2019 ○ Présentation du rapport annuel de 2018 de l'Office d'ici le 1^{er} juin 2019 ○ Tenue d'une assemblée annuelle publique en juin 2019 ○ Présentation du plan d'activités de 2020 de l'Office 90 jours avant la fin de l'exercice ○ Maintien d'un système efficace pour répondre aux commentaires et aux plaintes du public reçus par l'Office relativement à l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs en vertu des lois Activités et jalons dans le cadre de la LTRD • 2019 ○ Réalisation de consultations avec les intervenants au sujet des plans de liquidation reçus de l'Ontario Electronic Stewardship pour la fin du programme de DEEE et d'Intendance Ontario pour la fin du programme de DMDS avant de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration • 2019-2021 ○ Réalisation de consultations avec les OFI et les intervenants au sujet de tout changement au guide de liquidation de l'Office

Cinquième priorité stratégique : Viabilité organisationnelle	
Objectifs Pour être une organisation compétente, professionnelle, rentable et stable, l'Office : • Instauration d'une culture organisationnelle diversifiée fondée sur le professionnalisme, l'amélioration continue, l'intégrité, la responsabilisation, le respect et la collaboration • Développera sa capacité organisationnelle en fonction des principes de gestion efficace et d'optimisation des ressources • Établira et administrera les droits et autres frais qui soutiennent les activités de l'Office conformément aux exigences de recouvrement des coûts de la LTRD et de la LRREC et aux principes énoncés dans la politique générale d'établissement des frais • Améliorera et maintiendra ses pratiques de gouvernance afin d'atteindre ou de dépasser les pratiques exemplaires reconnues Activités et jalons dans le cadre de la LRREC et de la LTRD • 2019-2021 ○ Maintien des politiques et des procédures d'exploitation pour veiller à ce que les pratiques soient à jour, claires et uniformes ○ Réalisation d'une évaluation du rendement du	conseil et de chacun de ses membres en 2019 et en 2021 ○ Amélioration et maintien des politiques et des procédures de gouvernance fondées sur les pratiques exemplaires ○ Recrutement et intégration du personnel, au besoin, pour renforcer la prestation des services de l'Office ○ Soutien et amélioration de la culture opérationnelle interne de l'Office par l'engagement continu des employés, la formation et la planification de la relève ○ Remplacement ou réélection de membres du conseil au fur et à mesure que les mandats prennent fin pour s'assurer que le conseil dispose de tous ses membres possédant les compétences et l'expertise appropriées Activités et jalons dans le cadre de la LRREC • 2019-2021 ○ Examen, augmentation ou ajustement des droits et autres frais à mesure que d'autres parties sont visées conformément à la politique générale d'établissement des frais



PLAN FINANCIER

Hypothèses de base

Les hypothèses de base décrites à la section 3 du présent plan qui, comme il a été mentionné, sont incertaines, guident le plan financier de 2019-2021 de l'Office.

En plus des hypothèses de base énoncées à la section 3, le plan financier de l'Office suppose également :

- Que le Registre sera mis au point au besoin pour mettre en œuvre les exigences réglementaires de la LRREC;
- Que les coûts d'élaboration et de mise en œuvre du Registre sont amortis;
- Que les dépenses liées au Registre comprennent le transfert des données historiques, l'amortissement, les coûts annuels d'autorisation et les coûts de gestion et d'entretien.

Les composantes du plan financier de 2019-2021 de l'Office sont les suivantes :

- Ressources humaines
- Revenus et dépenses
- Marge de crédit
- Fonds de réserve
- Risques

Ressources humaines

Les capacités de l'Office en matière de ressources humaines seront ajustées afin de répondre aux exigences associées à ses activités prévues au cours de la période allant de 2019 à 2021, à mesure que les programmes de réacheminement des déchets prendront fin et que les règlements en vertu de la LRREC entreront en vigueur.

Des postes supplémentaires seront requis pour soutenir le Registre de l'Office, la conformité et l'application de la loi, l'administration financière, l'information et la technologie de l'information et les fonctions de rapports au public :

- Le groupe du Soutien à la conformité et l'application de la loi et au Registre augmentera de 7,8 équivalents temps plein (ETP) en 2020 et 2021 afin d'appuyer

l'inscription et la conformité des parties visées en vertu d'un règlement sur les équipements électriques et électroniques ou sur les matières dangereuses ou spéciales.

- Le groupe de la Transition sera réduit de 1,4 ETP d'ici 2021 et continuera de se concentrer sur la surveillance des OFI chargées de mettre fin aux programmes de réacheminement des déchets et sur la surveillance de la conformité des OFI, des OGI et des intendants à la LTRD avant et pendant le processus de liquidation. Dans la mesure du possible, les capacités et le savoir-faire du groupe de la Transition seront redéployés vers le groupe du Soutien à la conformité et l'application de la loi et au Registre.
- Le groupe de l'Information et de la technologie de l'information (I et TI) obtiendra deux ETP supplémentaires en 2020 afin de créer une fonction d'analyse des données et de renseignements opérationnels pour appuyer les rapports publics et aider à déterminer les priorités en matière de conformité et d'application de la loi. La capacité accrue appuiera également le transfert des données historiques des programmes de DEEE et de DMDS vers le Registre de l'Office et la liaison avec le fournisseur de services gérés du Registre. Le renforcement de la capacité permettra également l'élaboration d'outils d'analyses et de production de rapports liés au Registre, et d'assurer la liaison avec les parties concernées afin de définir les exigences du Registre à mesure que le système sera amélioré pour tenir compte de l'inscription et de la déclaration par les parties visées par un règlement sur les équipements électriques et électroniques ou sur les matières dangereuses ou spéciales.
- Le groupe des Finances et de l'administration sera renforcé par l'ajout d'un gestionnaire des RH en 2019 afin d'assurer l'harmonisation entre les objectifs stratégiques de l'organisation et son plan des RH, y compris le soutien au recrutement, à l'intégration, à l'engagement, au perfectionnement, à la gestion du

- rendement et à la gestion du changement. Un adjoint administratif sera ajouté en 2020 pour répondre aux demandes croissantes de soutien administratif dans l'ensemble de l'organisation.

 - L'équipe des Communications et des relations avec les intervenants demeurera inchangée pendant la période visée par le plan d'activités de 2019 et continuera de se concentrer sur la prestation des fonctions de
- communication et de consultation de l'Office.

 - Le chef de la direction, le secrétariat du conseil et le groupe juridique seront renforcés par l'ajout d'un gestionnaire de projet en 2020 pour appuyer l'organisation à mesure que sa portée augmentera avec l'inscription des parties visées par un règlement sur les équipements électriques et électroniques ou sur les matières dangereuses ou spéciales.

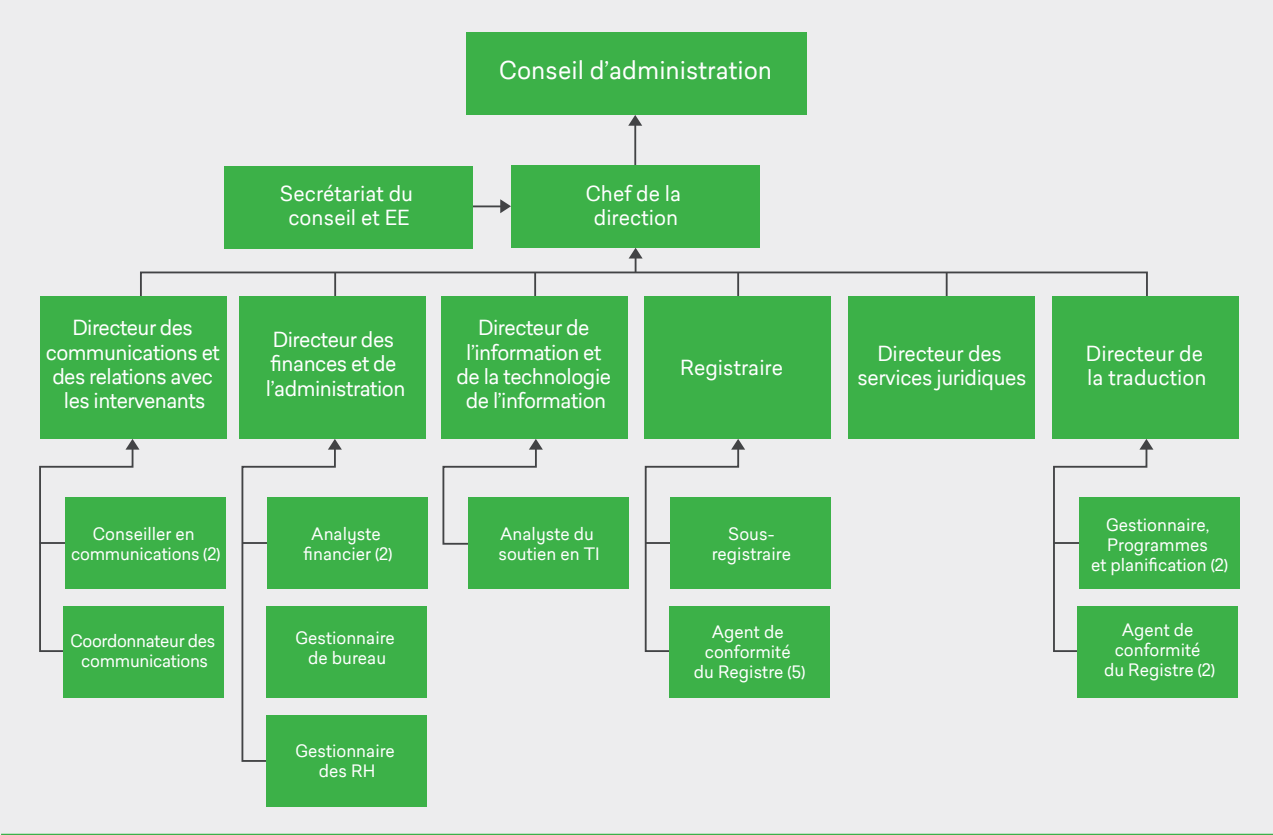
Le tableau qui suit présente les ressources humaines qui devraient être en place d'ici la fin de 2018, ainsi que celles qui devraient être ajoutées entre 2019 et 2021.

Plan de ressources humaines de 2019 à 2021

Service	Poste équivalent temps plein			
	2018	2019	2020	2021
Soutien à la conformité et l'application de la loi et au Registre	6,2	6,7	11,5	14,0
Transition	5,4	5,0	5,0	4,0
I et TI	2,0	2,0	4,0	4,0
Chef de la direction/Secrétariat du conseil/Services juridiques	2,8	3,0	4,0	4,0
Finances et administration	4,0	4,8	6,0	6,0
Communications et relations avec les intervenants	3,4	4,0	4,0	4,0
Total annuel des ETP	23,8	25,5	34,5	36,0

L'organigramme suivant illustre les renseignements qui se trouvent dans le tableau ci-dessus pour 2019.

Organigramme – 2019



Revenus et dépenses

Les activités de 2019 à 2021 de l'Office seront appuyées par des revenus provenant de deux sources :

- Les organismes de financement de l'industrie et les organismes de gérance de l'industrie réglementés en vertu de la LTRD;
- Les parties visées en vertu de la LRREC.

Les revenus estimés provenant des parties visées en vertu de la LTRD reflètent les hypothèses de liquidation incluses dans la section des hypothèses clés du plan d'activités et proviennent des frais directs aux OFI et aux OGI pour les dépenses liées à la LTRD. L'Office continuera de récupérer les coûts liés la LTRD auprès des OFI et des OGI jusqu'à ce que la liquidation des programmes et des organismes soit complétée.

Les revenus estimés provenant des parties visées en vertu de la LRREC reflètent les inscriptions additionnelles décrites dans la section 3 et proviennent des droits d'inscription déboursés par les parties visées. Aux fins de cette prévision, des hypothèses ont été formulées pour la

proportion des coûts associés aux activités dans le cadre de la LRREC qui serait recouvrée au moyen des droits et autres frais chaque année et la proportion qui serait financée au moyen d'une marge de crédit. Les augmentations de la marge de crédit pendant la période de prévision servent à financer les coûts de développement du Registre, puisque ceux-ci sont amortis sur un certain nombre d'années et recouvrés au moyen de droits annuels. Toutes les dépenses de l'année en cours liées à la LRREC sont recouvrées au moyen de droits.

Cette hypothèse et le montant des revenus de la LRREC qui en résulte dans le tableau suivant ne sont pas une indication du montant des droits futurs, qui seront établis chaque année par le conseil d'administration après consultation des intervenants.

Les principaux écarts de dépenses entre le budget de 2018 et le budget de 2019 sont liés aux éléments suivants :

- Une augmentation de la masse salariale en raison de l'incidence de l'année complète en 2019 et par la suite du recrutement de ressources humaines en 2018;



04 | PLAN FINANCIER

- Une augmentation des dépenses de bureau et d'autres dépenses reflétant l'intérêt associé à l'utilisation de la ligne de crédit pour appuyer le développement du Registre et les dépenses d'I et TI qui y sont associées, compensée par une réduction des frais liés au conseil et à la communication.

L'augmentation graduelle de l'affectation des dépenses liées à la LRREC tient compte de l'amortissement des coûts de développement du Registre, de l'augmentation de la capacité en

ressources humaines pour le groupe de Soutien à la conformité et l'application de la loi et au Registre, et des dépenses liées à la vérification de la conformité à la LRREC.

L'augmentation graduelle de l'affectation des dépenses liées à la LTRD tient compte de la liquidation du Programme des pneus usagés le 31 décembre 2018, suivie par celle du SGPUO et du programme de DEEE le 30 juin 2020, puis celle de l'OES et du programme de DMDS le 31 décembre 2020.

Ébauche de budget et prévisions, 2019-2021

En millions	Budget de 2018		Prévisions pour 2018		Ébauche de budget de 2019		Prévisions 2020		Prévisions 2021	
Revenus										
Recouvrement des coûts	8,31	\$	6,61	\$	8,39	\$	9,37	\$	9,38	\$
Contribution à la réserve	0,60	\$	0,60	\$	0,60	\$	0,60	\$	0,60	\$
Autre	–	\$	0,55	\$	(0,55)	\$	–	\$	–	\$
Total des revenus	8,91	\$	7,75	\$	8,45	\$	9,97	\$	9,98	\$
Activités de base										
Rémunération ¹	3,40	\$	3,10	\$	3,67	\$	4,54	\$	4,71	\$
Communications et consultations	0,37	\$	0,20	\$	0,27	\$	0,27	\$	0,23	\$
Frais de bureau et autres dépenses ²	1,26	\$	1,29	\$	1,51	\$	1,55	\$	1,58	\$
Frais professionnels à l'appui des activités ³	0,88	\$	0,65	\$	0,92	\$	0,87	\$	0,74	\$
Total partiel des activités de base	5,92	\$	5,25	\$	6,36	\$	7,23	\$	7,26	\$
Autres activités										
Développement du Registre ⁴	2,39	\$	1,36	\$	2,03	\$	2,14	\$	2,12	\$
Contribution à la réserve ⁵	0,60	\$	1,15	\$	0,05	\$	0,60	\$	0,60	\$
Total de toutes les activités ⁶	8,91	\$	7,75	\$	8,45	\$	9,97	\$	9,98	\$
LRREC	1,73	\$	1,73	\$	1,75	\$	4,40	\$	6,03	\$
LTRD	7,18	\$	6,06	\$	6,70	\$	5,57	\$	3,95	\$

Notes sur le budget

1. La rémunération comprend tous les employés à temps plein et contractuels, y compris les avantages sociaux connexes.
2. Les frais de bureau et les autres dépenses comprennent les intérêts sur la marge de crédit, la dépréciation des améliorations locatives, du mobilier et du matériel informatique, la location de bureaux, les services de téléphone, les dépenses de TI, les dépenses du conseil d'administration et les dépenses d'entretien de Datappel municipal.
3. Les honoraires professionnels comprennent les services juridiques externes, les services de vérification externe, les services de recrutement de RH, les services de mise en application et de formation en conformité donnés à contrat et les services de consultation à l'appui de la surveillance des OFI et des OGI, et de la liquidation des OFI.
4. Les dépenses d'exploitation du Registre comprennent les services gérés, les licences de logiciels et les coûts d'immobilisation amortis pour le Registre. Les coûts d'immobilisation totaux estimatifs pour le Registre dépendront du contenu des règlements sur l'équipement électrique et électronique et sur les déchets dangereux ou spéciaux. Une fois le contenu de ces règlements connu, l'Office sera en mesure de mieux estimer les coûts d'immobilisation.
5. La contribution de la réserve budgétaire reste conforme au budget de 2018 et à la politique de réserve de l'Office.
6. Le budget de 2018 reflète la même valeur pour le total de toutes les activités que celle du plan d'activités de 2018.

Marge de crédit

L'augmentation présumée de l'utilisation de la marge de crédit au cours de la période 2019-2021 est uniquement liée au financement des coûts de développement du Registre qui sont amortis comme actif incorporel. La marge de crédit servira à couvrir ces dépenses à des fins de trésorerie. Les coûts annuels amortis liés au Registre seront recouvrés au moyen des droits d'inscription annuels.

Fonds de réserve

L'accord de fonctionnement de l'Office avec le ministre stipule que la réserve pour éventualités de l'Office ne peut dépasser 50 % des coûts d'exploitation annuels de l'organisation. Le conseil a établi une politique de fonds de réserve conforme à cette exigence. Les contributions au fonds de réserve de 2019 à 2021 reflètent la contribution normalisée à la réserve.

Risque

Le risque est inhérent à tout plan d'affaires, en particulier lorsque celui-ci couvre une période de trois ans basée sur des hypothèses au sujet d'initiatives réglementaires futures du gouvernement.

L'Office recense, examine et évalue les risques, puis élabore des plans d'atténuation pour gérer ceux qui pourraient nuire

à la réalisation de son mandat et à l'atteinte des objectifs de son plan d'activités.

Les principaux risques associés au plan d'activités de 2019 à 2021 sont les suivants :

- Hypothèses concernant le nombre d'inscrits en vertu d'un règlement sur les équipements électriques et électroniques ou sur les matières dangereuses ou spéciales en vertu de la LRREC;
- Les incertitudes inhérentes à la mise en œuvre des nouveaux règlements, y compris le niveau de conformité des parties visées et l'efficacité des stratégies de communication et de conformité;
- Les risques technologiques liés à l'élaboration et au déploiement des améliorations au Registre;
- La disponibilité et le recrutement de ressources humaines compétentes et qualifiées.

Le solide cadre de gestion des risques d'entreprise de l'Office contribue à une gestion efficace à cet égard grâce à l'élaboration de plans de gestion du risque. Les stratégies d'atténuation des risques de l'Office appuient la résilience organisationnelle pour atteindre ses priorités stratégiques. L'Office surveillera ses risques tout au long de la période visée par le plan d'activités, évaluera continuellement son exposition et mettra à jour ses stratégies d'atténuation.

MESURES DE RENDEMENT

L'Office établit des priorités, des objectifs et des cibles de rendement stratégiques dans son plan d'activités annuel. L'Office rend compte de son rendement relativement à ses objectifs dans son rapport annuel et lors de son assemblée annuelle publique afin d'assurer la transparence et la reddition de comptes à ses intervenants et au public.

Ces objectifs et cibles de rendement sont fondés sur le mandat, les responsabilités et les priorités stratégiques de l'Office et sont choisis pour être des

énoncés ambitieux, mais réalisables. Certaines des mesures de rendement de l'Office, en 2019, continuent de mettre l'accent sur le soutien à la mise en œuvre de l'Office ou reflètent des activités ponctuelles. Par conséquent, certaines de ces mesures ne se prêtent pas à la quantification et reflètent plutôt les activités visant à mesurer les progrès vers la réalisation des activités prévues. Les mesures de rendement seront mises à jour de temps à autre pour permettre la quantification et les comparaisons d'une année à l'autre.

Première priorité stratégique : Transition des programmes de réacheminement des déchets

Objectif	Mesure	Cible de 2019
Surveillance continue des programmes de réacheminement des déchets	Exploitation efficace du Programme des déchets d'équipements électriques et électroniques, du Programme des déchets municipaux dangereux ou spéciaux et du Programme des boîtes bleues	Fonctionnement des OFI et OGI conformément aux exigences de la LTRD
		Réponse aux plaintes dans les 30 jours
		Répondre dans les 30 jours à tous les cas de non-conformité corroborés
Liquidation efficace des OFI et de leurs programmes	Conformité des plans de liquidation de DEEE et DMDS à la LTRD, aux directives du ministre et au guide de liquidation de l'Office	Approbation des plans de liquidation dans les délais prévus par le ministre
		Mise en œuvre des plans de liquidation comme ils ont été approuvés

Deuxième priorité stratégique : Gestion responsable des données

Objectif	Mesure	Cible de 2019
Développer et tenir le Registre pour remplir le mandat de l'organisation	Élargir le Registre conformément au règlement sur les équipements électriques et électroniques	Terminer la préparation du registre pour l'inscription des producteurs conformément à la réglementation sur l'équipement électrique et électronique.
Soumission des données requises par les inscrits	Exhaustivité des données déclarées par les inscrits	Répondre dans un délai de 30 jours à tout cas de non-conformité corroboré aux exigences d'enregistrement, de déclaration et de rendement énoncées dans le Règlement sur les pneus.
Protection des données confidentielles, personnelles et commercialement sensibles	Sécurité et confidentialité des renseignements confidentiels, personnels et commercialement sensibles	Conformité au Code d'accès et de confidentialité et aux dispositions de la LRREC et de la LTRD sur la confidentialité de l'information

Troisième priorité stratégique : Autorité de confiance

Objectif	Mesure	Cible de 2019
Permettre aux entreprises de se conformer et les y aider	Satisfaction de l'inscrit à l'égard des communications de l'Office et du niveau d'effort requis pour utiliser le Registre	Taux de satisfaction des inscrits égale ou supérieure au niveau de référence de 2018
Favoriser des règles du jeu équitables pour les parties visées en vertu de la LRREC	Délai de réponse pour prendre des mesures de conformité et d'ap- plication contre les parties non conformes	Réponse aux plaintes dans les 30 jours Répondre dans les 30 jours à tous les cas de non-conformité corroborés

Quatrième priorité stratégique : Responsabilité

Objectif	Mesure	Cible de 2019
Se conformera aux exigences en matière de rapports de la LRREC, de la LTRD et de l'accord de fonctionnement	Les exigences en matière de rapports énoncées dans la LRREC, la LTRD et l'accord de fonctionnement	Présentation du rapport annuel de 2018 au plus tard le 1 ^{er} juin 2019
		Tenue de l'assemblée annuelle publique en juin 2019
		Présentation du plan d'activités de 2020 90 jours avant la fin de l'exercice
Mobiliser et consulter largement et ouvertement les intervenants	Fin des consultations et rétroaction des intervenants	Fin des consultations sur le plan de liquidation du DEEE avec une satisfaction des participants égale ou supérieure au niveau de référence de 2018
		Fin des consultations sur le plan de liquidation du DMDS avec une satisfaction des participants égale ou supérieure au niveau de référence de 2018
		Fin des consultations et approbation des droits d'inscription de 2020 avec une satisfaction des participants égale ou supérieure au niveau de référence de 2018

Cinquième priorité stratégique : Viabilité organisationnelle

Objectif	Mesure	Cible de 2019
Fixer les droits et autres frais qui soutiennent l'organisation	Total des revenus Contribution totale à la réserve	Recouvrement des coûts sans déficit ou excédent important
		Contribution à la réserve conforme à la politique du fonds de réserve
Établir une culture organisationnelle diversifiée fondée sur le professionnalisme, l'amélioration continue, l'intégrité, la responsabilisation, le respect et la collaboration	Résultats du sondage sur l'engagement des employés	Engagement égal ou supérieur aux niveaux établis dans le sondage de 2017 sur l'engagement des employés



OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

4711, rue Yonge, bureau 408

Toronto (Ontario) M2N 6K8

Tél. : 416 226 5113

Courriel : info@rpra.ca

Site Web : www.rpra.ca